

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce FRANÇAISE
de Montréal**

42 RUE ST-SACREMENT

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 30 AOUT 1900.

Extrait du procès-verbal de la séance du 30 août 1900, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, vice-président.

M. Duchastel de Montrouge, consul de France, assiste à la réunion.

Parmi les présents : MM. Rougier, de Sieyès, Poindron, et Monier, du bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un grand nombre de demandes de renseignements, notamment sur les vins, eaux-de-vie, savons, pois secs, graines potagères, laines, cuirs, soieries, etc.

La Chambre prend connaissance des dossiers relatifs à la détention du "Mont-Blanc" et du "Louisiana," qui lui sont communiqués par M. A. Poindron, agent général au Canada de la compagnie Franco-Canadienne de navigation à vapeur et l'un de ses membres, et arrête l'attitude qu'elle estime de son devoir de tenir en la circonstance.

La Chambre désigne M. de Sieyès pour la représenter au Congrès des Chambres de Commerce françaises de l'étranger, qui doit se tenir à Paris dans le courant du mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et renvoyée au 27 septembre.

MEDAILLES D'OR

La maison C. Galibert et fils, dont M. Emile Galibert, notre président, est le seul propriétaire, a obtenu à l'Exposition de Paris, une médaille d'or pour ses veaux au chrome, noirs et couleurs pour chaussures, qui, d'après le témoignage de la presse spéciale, sont très appréciés, tant sur le marché d'Angleterre que sur celui du Canada. Nous joignons nos félicitations à celles qui lui sont déjà arrivées si nombreuses de tous côtés.

Nous avons beaucoup de plaisir à constater aussi que la *Balcer Glove Manufacturing Co.*, des Trois-Rivières, a obtenu une médaille d'or pour son exposition de ganterie. Cette compagnie a à sa tête et porte le nom d'un compatriote, frère de M. Geo. Balcer, membre de notre compagnie et vice consul de France aux Trois-Rivières.

LA QUESTION DU BORAX

La question de l'emploi du sel de conserve à base de borax est pendante depuis longtemps. Il y a quelques deux ans, nous avons nous-même dans ces colonnes exposé les chinoiseries administratives qui prohibaient l'importation directe en France des jambons canadiens—saupoudrés de borax à la saignée pour empêcher le suintement pendant la traversée,—et qui permettaient l'importation de ces mêmes jambons, après un lavage succinct dans un entrepôt anglais ou irlandais.

Plus tard, nous avons noté les efforts de M. Lézé, l'agronome distingué qui écrit dans la *Laiterie*, pour faire tolérer l'usage de l'acide borique à très faible dose pour la conservation du beurre destiné à l'exportation. Nous avons cité l'arrêt d'une cour d'appel de France, acquittant un marchand accusé de falsification parce qu'il avait mis un peu d'acide borique dans son beurre. Ce qui nous a donné l'idée de demander si l'interdiction du borax était ou allait être levée. Le ministère nous répondit en se retranchant derrière les arrêts du Conseil National d'Hygiène.

Nos amis de France n'ont point abandonné la lutte. Nous lisons en effet dans l'*Epicier française* du 12 août dernier, qu'un récent arrêt de la Cour de Cassation vient de consacrer le droit pour un fabricant d'employer le borax à faible dose. Cet arrêt devra sans doute fixer la jurisprudence en France, pour ce qui concerne les beurres français. Il nous reste à découvrir si le Conseil National

d'Hygiène, composé de savants, non de juriconsultes, va se soumettre, ou si le Ministère, ce qui reviendrait au même, va passer par dessus le Conseil d'Hygiène pour donner raison à la Cour de Cassation. Nous craignons beaucoup que cet effort soit au-dessus des moyens de l'administration française.

On nous répondra probablement que si les savants hygiénistes sont désarmés par la Cour Suprême du pays, en ce qui concerne l'usage des sels de borax sur le territoire français, le Conseil d'Hygiène reste souverain maître de l'admission ou de la prohibition des produits étrangers contenant du borax, même employé à l'extérieur, en guise d'emballage antiseptique, comme dans le cas des jambons.

S'il faut en croire, cependant, l'article que reproduit notre confrère précité du *Journal d'Agriculture pratique*, les beurres étrangers boratés pénétraient facilement en France. Nous citons textuellement :

“Pour notre marché intérieur, la situation n'était pas meilleure ; les beurres belges, italiens, danois, etc., arrivant à Paris copieusement boratés, luttèrent victorieusement contre nos meilleurs produits de la Normandie, au point de vue de la conservation. Le syndicat français des marchands et producteurs de beurre pur, alarmé de cet état de choses, appela l'attention des ministres d'Agriculture et des Affaires Étrangères sur ce point, demandant qu'au moins les étrangers ne pussent jouir d'une tolérance qui nous était refusée. Il fut répondu que l'on ne pouvait rien faire dans ce sens, de crainte de représailles pour d'autres produits de notre exportation, dont je ne veux préciser ni la nature, ni les substances étrangères introduites ; le commerce des beurres a déjà beaucoup souffert de la publicité faite autour de cette question des sels conservateurs, ce serait mal agir que d'appeler l'attention sur d'autres denrées qui jouissent, depuis de longues années, d'une tolérance analogue à celle que nous réclamons.”

Ainsi, il paraîtrait que les beurres boratés, c'est-à-dire où le borax est incorporé dans la substance même de l'article et ne peut en être extrait avant la consommation, sont tolérés à l'importation, tandis que les jambons simplement saupoudrés d'acide borique, que l'on peut facilement enlever, seraient rigoureusement tenus hors de notre territoire.

Cette simple constatation nous suffit pour le moment. Nous n'y ajouterons qu'un mot. Les Français résidant à l'étranger ont souvent beaucoup de difficultés à expliquer aux populations au milieu desquelles ils vivent certaines mesures de l'administration française. Nous regrettons beaucoup que, pour celles-là, nous ne puissions offrir ni explications ni excuses.

LE FER CHROMÉ

(*Chromite.*)

HISTORIQUE.—Pendant longtemps, le fer chromé a été considéré comme une curiosité du règne minéral, aussi sa valeur industrielle date-t-elle de l'époque où on a pu l'utiliser dans les industries chimiques.

L'application des *sels de chrome* à la teinture, ainsi que la fabrication du *bichromate de potasse* ne remontent pas au-delà de 1820 et ce n'est que vers 1883, qu'on substitua, partiellement, la *soude* à la *potasse*.

Jusqu'en 1827, le rendement de la région des monts Ourals (Sibérie), suffisait amplement à la consommation, très limitée du reste de ce produit.

Vers 1827, un américain, M. Isaac Tyson, découvrit des gisements de fer chromé dans le voisinage de Baltimore; des recherches méthodiques révélèrent l'existence de dépôts importants dans différentes parties du Maryland et de la Pennsylvanie. Depuis cette époque et jusqu'en 1862, le rendement de la région de Baltimore suffit à alimenter le marché du chrome tant aux Etats-Unis qu'en Europe; dans ce dernier cas, le centre européen de consommation le plus important était alors Glasgow (Ecosse).

C'est vers 1845, que M. Tyson imagina d'appliquer l'excès de sa production minière à la fabrication du *bichromate de potasse*, fabrication qui est encore florissante à l'heure présente.

En 1841, on découvrit en Asie Mineure et en Syrie (Brusa et Makri) des dépôts qui, dix ans plus tard, devenaient le facteur le plus important de la production du chrome dans le monde industriel.

En 1869, on découvrit en Californie des gisements qui suffirent, jusqu'en 1878, à alimenter l'industrie américaine. Puis on le trouva dans la Nouvelle Galle du Sud, à la Nouvelle-Calédonie, et enfin, en 1894, au Canada et à Terre-Neuve.

DÉFINITION ET COMPOSITION.—Le fer chromé ou *chromite* est une combinaison de *fer* à l'état de protoxyde, et de *chrome* à l'état de sesquioxyde; cependant aux éléments fer et chrome, viennent presque toujours s'adjoindre la *magnésie*, l'*alumine* et la *silice*, etc., qui en diminuent la *teneur en chrome*, sans préjudice du mélange avec la *serpentine* d'ailleurs facile à discerner.

A l'état *théorique*, on peut dire que la teneur en sesquioxyde de chrome est de 60 0/0, mais il est rare que la teneur réelle dépasse 56 ou 57 0/0 dans les échantillons *choisis*; quant aux essais *industriels*

sur des chargements, ils atteignent rarement 53 ou 54 0/0. La teneur marchande pour la fabrication du *bichromate de potasse* est de 50 0/0, mais certains acheteurs paraissent disposés à accepter 49 et même 48 0/0.

Le fer chromé a une densité de 4.5, soit, environ 7 pieds cubes à la tonne; sa dureté est comprise entre 5 et 6, et il donne à la *rayure* une poussière *brune*; il est *inattaquable* par les acides et *infusible* aux plus hautes températures. Quelques minéralogistes sont d'avis qu'il est quelques fois *magnétique*, mais dans notre cas cette propriété fait absolument défaut.

Dans l'industrie *chimique*, les minerais pauvres en *silice* sont les plus estimés; dans certains cas, la teneur-limite est fixée à 12½ 0/0 pour le fer métallique et 8 0/0 pour la *silice*. (1)

"PITTSBURGH TESTING LABORATORY."

Chrome	39.74
Fer	15.20
Silice	1.60
Soufre	0.057
Phosphore	0.000

Soit 58.06 % de *Sesquioxyde de chrome* et 21.7 % de protoxyde de fer.

Une analyse du même minerai faite par C. A. Pfister, professeur de chimie à l'Ecole polytechnique a donné :

Sesquioxyde de chrome	65.16 %
Protoxyde de fer	27.36 %
Alumine magnésique et autres matières non dosées	7.48

Total

100.00

Le fer chromé est employé pour la fabrication des *bichromates* (2) de potasse et de soude, lesquels sont utilisés dans la teinture et l'impression des cotonnades. Ces produits forment la base des couleurs au chrome: jaune, orangé, vert, etc.; on utilise également le *bichromate de potasse* dans la construction de certaines *piles* électriques, pour le *tannage* des cuirs, en chimie, en photolithographie et un peu en médecine.

Le chrome entre dans la composition des *ferro-chromes* (3) qui servent à obtenir les aciers au

(1) Le minerai de la "Compagnie minière de Coleraine" a donné à l'analyse la composition suivante :

(2) La consommation du *bichromate de potasse* est assez considérable, et, depuis ces dernières années, les prix se maintiennent très uniformes à 10½c par livre. Nous ne sommes pas en mesure de dire avec précision la consommation de ce produit en Canada, nous croyons, cependant, que le temps n'est pas encore arrivé d'y préconiser sa fabrication.

(3) On fabrique des *ferro-chromes* de teneur variable: 40 % à 90 % de chrome; tandis que les aciers chromés ne peuvent en tenir plus de 1 % à 10 %.

chrome lesquels, à cause de leur extrême dureté, sont utilisés pour les *blindages* de vaisseaux et de forteresses et les *obus* ; pour les *burins* et outils de travail du fer et des métaux en général, les têtes de *pilons* ainsi que les semelles des *bocards* (stamps), les coffres-forts, etc.

On se sert aussi du chrome dans les alliages de l'aluminium.

Le chrome *métallique* a été isolé mais il ne semble pas avoir été utilisé dans l'industrie.

Le chrome communique aux métaux auxquels il est allié, une dureté, une inaltérabilité et une élasticité considérables, qui varient nécessairement avec la teneur en chrome.

Plus récemment, on a utilisé les propriétés réfractaires du minerai de fer chromé de *basse teneur*, pour la confection des *garnitures* (linings) des parties de hauts-fourneaux (blast-furnaces) et notamment des fours Martin-Siemens, ainsi que de ceux à reverbère, exposées aux hautes températures. Une certaine proportion de ce minerai à basse teneur est également utilisée couramment dans le district métallurgique de Pittsburg pour la fabrication des briques réfractaires, etc.

La consommation de ce chef aux Etats-Unis, depuis qu'on a inauguré cette industrie, se chiffre à près de 2,000 tonnes. L'usage de ces garnitures, briques, etc., semble vouloir s'implanter dans les usines métallurgiques d'Europe.

LE FER CHROMÉ DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.— Le fer chromé est connu depuis longtemps, comme existant dans les *serpentes* des cantons de l'Est de la province de Québec, mais jusqu'en 1891 les gisements n'avait guère été exploités.

D'après le rapport de la Commission de Géologie du Canada, pour l'année 1863, la première tentative d'exploitation (1861) aurait eu pour résultat l'extraction des environs du lac Nicolet, comté de Wolfe, d'une dizaine de tonnes de minerai de fer chromé.

Vers 1886, on en aurait tiré une petite quantité du lot III, 24 de Wolfestown ; en 1887, le Dr J. Reed en aurait expédié à Philadelphie un lot de 54 tonnes provenant du lot X, de Leeds. Le lot IV, 16 de Thetford en aurait aussi produit de 4 à 5 tonnes, mais dans tous les cas le minerai était de teneur inférieure. Vers le même temps, des échantillons envoyés à l'exposition d'Anvers, ayant attiré l'attention des spécialistes, des commandes ont été faites, seulement, comme les dépôts alors connus ne paraissaient pas assez abondants pour être exploités avec profit, les choses en restèrent là.

C'est en avril 1894 que furent découverts les

gisements du Lac Noir, ⁽¹⁾ et un peu plus tard ceux du canton de Coleraine, dans le voisinage du premier et dont l'ensemble constitue un district minier qui promet de devenir prospère.

Les géologues se sont préoccupés de l'origine du fer chromé, et il a été établi que, — dans les Cantons de l'Est au moins, il se rencontre dans les *serpentes vertes et noires*, tandis qu'il est absent des *serpentes jaunes miel*, Laurentiennes. D'ailleurs l'analyse ne révèle la présence du chrome que dans les premières.

Du reste, l'exploitation du fer chromé, dans tous les pays a bien établi le fait que le chrome se rencontre exclusivement dans la serpentine, et en poches irrégulières.—(Du Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal.)

(A suivre).

LE CANADA A L'EXPOSITION

Nous donnons ci-après la liste des récompenses obtenues à l'Exposition universelle de Paris, par les exposants canadiens, d'après des dépêches communiquées à la presse par le gouvernement fédéral du Canada.

Grands prix.—La Puissance du Canada a obtenu douze grands prix, savoir : éducation primaire, secondaire et supérieure ; plans des travaux publics ; fermes expérimentales ; céréales, produits de la ferme ; fruits, minéraux, fourrures, pêcheries et métallurgie.

La province de Québec a reçu quatre grands prix, savoir : éducation primaire, céréales, produits de la ferme et minéraux.

La Nouvelle-Ecosse a reçu deux grands prix : minéraux et céréales.

Le Manitoba a reçu un grand prix : céréales.

La Colombie Anglaise a reçu un grand prix : minéraux.

D'autres grands prix ont été accordés aux exposants Canadiens dont les noms suivent : Monolite Davis (probablement Wm Davis & Co), Toronto ; Hon. D. G. M. Déchéne, Québec ; G. E. Atkinson, Portage la Prairie, oiseaux, etc. ; Henri Menier, bois de construction, etc. ; Chas. Desjardins et Cie, Montréal, vêtements en fourrure ; Hon. J. A. Paquet, Québec, vêtements en fourrure ; Massey Harris Co, instruments aratoires ; la Cie de Papier Rolland, Montréal, papier.

Médailles d'or. — Ferme expérimentale, Ottawa ; Laprés et Lavergne, Montréal, photographies ; E. J.

(1) A 80 milles de Lévis et à 63 milles de Sherbrooke, sur le Québec Central Ry.

Rowley, Toronto, portraits, etc.; Camille Théoret, Montréal, livres de droits; Travaux publics, Ottawa; Newcomb, Octavius & Co, Toronto, pianos; Canadian Pacific Ry Co; Grand Trunk Ry Co; B. Ledoux & Co, Montréal, voitures; Cockshutt Plow Co; J. W. Mann Mfg Co; David Maxwell & Sons; The Noxon Co, Ltd; Verity Plow Co, Ltd; Dr Saunders, fruits et légumes; Ferme expérimentale de la Colombie Anglaise; Fruits d'Ontario; Exposition du major Gourdeau; Dominion Coal Oil; Canadian Copper Co; Canadian Furnace Co; LeRoi Mining Co; Montreal & London Gold and Silver Co; Vancouver Coal Co; Nova Scotia Steel Co; Canadian Nickel Co; The Davidson Mfg Co; Star Mfg Co; McClary Mfg Co; Dominion Cotton Co; Montreal Cotton Co; Paton Mfg Co; Corticelli Silk Co; Balcer Glove Mfg Co, Trois-Rivières; William A. Marsh & Co, Quebec; J. D. King Co; Laurentide Pulp Co; C. Galibert et Fils, Montréal; Dominion Tobacco Co; Rolland Paper Co.

Médailles d'argent.—Fournitures d'écoles, Congrégation Notre-Dame; Conseil des Arts et Manufactures, dessins, etc; P. Hébert, sculpteur, monuments de la reine Victoria et de feu l'Hon. Alexander Mackenzie; Chs S. Cochrane, Hamilton, photographies de paysages; Prosper Granger, St-Jacques, plantes fourragères; Ed Léveillé, Montréal, reliure; L. E. N. Pratte, Montréal, pianos; Tascher Organ Co; D. K. McLaren, Montréal, courroies en cuir; C. Wilson & Son, Toronto, balances; John Bertram & Sons, Dundas, outils; Owen Sonnd Cement Works; Queenstown Cement Works; Thorold Cement Co; McLaughlin Carriage Co, Oshawa; H. Lamontagne et Cie, Montréal, harnais, etc.; C. P. R., plantes; The Peterborough Canoe Co; Coulthard, Scott & Co, Oshawa, instruments aratoires; J. Fleury & Sons, Aurora, instruments aratoires; Wm A. Gerolomy, Tara, moulin à vent; Peter Hamilton Co, Peterborough, machine; S. Vessot et Cie, Joliette; Winnipeg Milling Co; Horticultural Department (probablement le collège d'Agriculture de Guelph); Geological Survey, J. M. Macoun; John Perrett, Sherbrooke, oiseaux, etc.; Carder (probablement Alexander Calder, Winnipeg) oiseaux, etc; Halket, Fletcher; Vessot & Co, Joliette, machines et moulin à farine; Chas H. Catelli, pâtes italiennes; The Simcoe Canning Co; Melchers' Gin and Spirit Distillery Co, Montréal; Spalding & Stewart, Perth, Ont., whiskey; R. Bell, Grand Forks, B.C., cuivre, etc; J. W. Windsor, Montréal, conserves en boîtes; Metallic Roofing Co; The James Smart Mfg Co, outils; Paquet (peut-être Jos. Paquet, rue Craig, Montréal; Watson, (probablement A. Watson), Alberni, C.A.; M. T. Foster, New-Ross, N.E., mi-

nerai de manganèse; Record Foundry & Machine Co, Moncton, N.B., poêles; Duplessis Pegging and Sewing Machine Co, St-Hyacinthe; Louis Côté, St Hyacinthe; Rosamond Woolen Co, Almonte; Boucher et Mercier, Montréal, pardessus; Dominion Corset Co, Montréal; E. Galibert; Slater Shoe Co; Standard Hat Works; Toronto Brewing Co; Bicknell & Wickett, cuirs, Toronto; H. F. Coombs, Saint-Jean, N.B.; Lyman Bros Co, Ltd; Lyman, Sons & Co; H. Lamontagne & Co.

Médailles de bronze.—Jackson (probablement Jackson Mines Co, Ltd, minéral de cuivre); Martigny; A. A. Barthelmess & Co, Toronto, modèles de pianos; Wm Knaggs, Toronto, violons; The Morrisfield, Rogers Co, Listowell, pianos; Dodge Mfg Co, poulies, Toronto; Robertson (probablement Geo. A. Robertson), Westmount, réservoir, etc.; Canadian Carriage Co, Brockville; J. B. Armstrong Mfg Co, Guelph; Clarksburg Wood Rim Co, Ltd; National Cycle & Automobile Co; The Jas. Smart Mfg Co; David Maxwell & Sons, machines; R. Parker Coombs, Brandon, provisions; Walker & Sons, Walkerville, houblon; Windsor Salt Co, Ltd; Coleraine Chrome Mining Co; The Milton Pressed Brick Co; Nickel Plate Gold Mining Co, de la C.A.; Carmichael Samuel, Winter & Co, Moncton, N.B.; Mica, B.C.; J. Brunet, Côte-des-Neiges, Qué., granit; The W. C. Edwards Co, Ltd, Ottawa; Chas Rogers & Sons Co., Ltd, meubles, Toronto; Jno B. Sneider, Waterloo, Ont., meubles; G. Chapleau & Sons, Montréal, coffre-fort à l'épreuve du feu; Butterworth & Co, Ottawa, chaudières; Star Iron Co, de Montréal; Morrice, ouvrages de femmes; Dominion Umbrella Factory, Montréal; H. Lamontagne et Cie, chaussures; American Dressing Co, Montréal; Canada Paint Co, Montréal; Dunlop, Bailey & Co, truite des lacs, C.A.; Ambrose Kent & Sons, Toronto, bijouterie, etc; H. F. Coombs, Brandon, Man., grains, etc.

Mentions honorables.—Les Sœurs de Sainte-Anne; Sœurs Jésus de la Croix; les Sœurs de la Charité; W. B. Sherk, Waterloo, photographies; Morrisson Mining Co; The Bain Waggon Co, Woodstock; Verret et Cie, Québec; B. Scott & Sons, Galt; Thos J. Egarr, Halifax, oiseaux; J. R. Gill, Ottawa, têtes de souris; D. R. Wilkee, Toronto, tête de bison; Sir Adolphe Caron, Ottawa, tête de bison; Great Eustis Fossil Granite, Laurentides; Lessard, fourniture d'école; Ssmuel May & Co, Toronto, tables de billards; Preston Furniture Co, Ltd, Preston; The Montreal Gas Co-

Prix additionnels.—Ottawa, 20 août: Grand prix additionnel à la Puissance du Canada pour son in-

dustrie forestière et à l'Université McGill pour son exposition; médaille d'or au gouvernement fédéral pour son miel; aux provinces de la Colombie, de l'Île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick et des Territoires du Nord-Ouest pour leurs céréales; médailles d'argent: Conseil des Arts, Montréal; Canada Cycle Co; Strickland & Co, pour canots; Sociétés d'Horticulture de Québec et de l'Île du Prince-Edouard. Médailles en bronze, pour peintures: H. Beau, Montréal; M. et Mme Dubé, St-Roch, Québec; A. Blain, Hamilton; A. Suzor Côté et McPherson. Pour sculpture: Mme Bruce. Mention honorable; Mlle Wallis, Peterborough.

Ottawa, 24 août 1900.

Dans la classe des métaux, le Canada a reçu les récompenses suivantes:

Médailles d'or.

Canada Copper Co, de Sudbury, et Orford Copper Co, de New-York, minéral de nickel — Exposition conjointe.

Canada Iron Furnace Co, Québec — fer.

General Mining Association, North Sydney, N.E. — charbon.

Dominion Coal Co, Sydney, N.E. — charbon.

LeRoi Mine, Rossland, C.A. — or et sous-produits.

Nova Scotia Steel Co, Ltd, New-Glasgow — fer et minéraux.

New Vancouver Coal Mining Co, C.A. — charbon.

Médailles d'argent.

Albert Manufacturing Co, N. E. — Gypsum et plâtre de Paris.

Asbestos & Asbestic Co, Québec — asbeste, etc.

Bell's Asbestos Co, Ltd, Québec — asbeste et son produit.

Crow's Nest Pass Coal Co, C. A. — charbon et coke.

Jack & Bell, minéral d'or, Halifax, N.E. — quartz d'or.

Milne, Coutts & Co, St-Georges, N. B. — monuments de granit.

Union Colliery Co, Comox, C. A. — charbon et coke.

Union Industrielle et Métallurgique du Labrador, Québec — minerais, etc.

Wallingford Mica Mining Co, Ottawa — mica.

Windsor Salt Co, Ltd, Ontario — sel.

Médailles de bronze.

Blackburn Bros, Ottawa — mica.

Walker Mining Co, Montréal — fer chromique.

Machine Co, Belleville, Ont. — forêts.
Milton Pressed Brick Co, Ont. — brique.
Nichols Chemicals Co, Capelton, Qué. — pyrites.
Winter, Samuel & Co, Moncton, N. B. — Mica.
Canada Paint Co, Montréal — minéraux.
Owen Sound Cement Works, Ont. — ciment.
Queenstown Cement Works, Ont. — ciment.
Battle Bros, Thorold, Ont. — ciment.
Toronto Lime Co, Limehouse, Ont. — ciment.
Laurentian Granite Co, Côte-des-Neiges, Québec — granit ouvragé.

Mentions honorables.

Eustis Mining Co, Québec — minéral de cuivre.
Fossil Flour Co, Nouvelle-Ecosse — tripoli, etc.

LE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

Le relevé, tirés des statistiques canadiennes, publié dans les deux numéros précédents du BULLETIN, des importations françaises au Canada, a dû être fait en suivant l'ordre des articles dans le document officiel en langue anglaise, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique des articles sous leur nom anglais. Il laisse, par conséquent, au lecteur français, la difficulté de rechercher, un peu au hasard, les articles qui l'intéressent. Dans la seconde partie de ce travail, nous avons voulu éviter cette difficulté en groupant les divers articles et en les reprenant par groupes synthétiques. En même temps nous avons cru intéressant de donner les importations d'autres provenance qui concurrencent les nôtres. Dans cette seconde partie, nous avons négligé les articles de peu d'importance dont l'importation n'a pas dépassé la valeur de quelques francs.

Ce n'est qu'au 31 juillet 1899, c'est-à-dire après l'expiration de l'exercice inscrit dans la colonne intitulée "1899" que le bénéfice du tarif préférentiel a été appliqué uniquement aux produits de la Grande Bretagne et de quelques-unes de ses colonies. On ne peut donc trouver dans les chiffres de nos tableaux aucune indication de l'effet qu'a dû produire ce traitement différentiel en faveur de nos principaux concurrents au Canada.

Les importations de 1898 et 1899 ont donc été faites sous le régime de l'égalité fiscale. Elles démontrent que, à conditions égales, les marchandises françaises peuvent s'implanter, même en pays anglais, lorsqu'elles sont présentées comme il convient à la clientèle et dans les conditions de livraison et de paiement auxquelles cette clientèle est habituée.

Il a déjà été expliqué que, depuis le 1er juillet 1878, la douane a exigé, pour l'application du tarif, la production d'un certificat d'origine attaché à la facture remise à la douane. Il convient donc de faire la part, dans l'augmentation des importations de 1898-1899, d'une certaine quantité de marchandises qui étaient autrefois, en l'absence de certificat d'origine, attribuées à la provenance de Grande-Bretagne, parce qu'elles étaient expédiées de places anglaises et avec des factures de maisons anglaises. Mais il est évident que, déduction faite de cette quantité assez incertaine, il reste encore un accroissement considérable des importations de France au Canada.

Nous allons commencer par le groupe du vêtement, comprenant tout ce qui se rattache à l'habillement, matière première, tissus, confections, articles de toilette, modes, ganterie, etc.

COTONS, TISSUS ET CONFECTIONS

<i>Tissus écrus et blancs.</i>	1898.	1899.
France.....	\$ 7,193	\$ 1,863
Grande-Bretagne.....	184,997	294,663
Etats-Unis.....	115,287	246,780
Allemagne.....	1,003	1,822
<i>Imprimés.</i>		
France.....	23,005	26,617
Grande-Bretagne.....	1,731,139	2,247,683
Etats-Unis.....	645,145	769,600
Allemagne.....	57,853	35,304
<i>Broderies blanches.</i>		
France.....	7,084	10,971
Grande-Bretagne.....	32,680	29,496
Etats-Unis.....	959	11,963
Allemagne.....	3,897	7,968
Suisse.....	64,365	113,866
<i>Filés non teints.</i>		
France.....	25
Grande-Bretagne.....	15,926	19,573
Etats-Unis.....	17,347	20,609
Allemagne.....	962	57
<i>Mouchoirs.</i>		
France.....	1,449	2,851
Grande-Bretagne.....	93,895	139,910
Etats-Unis.....	1,610	1,801
Allemagne.....	940	1,948
Suisse.....	5,847	14,310
<i>Fil sur bobines.</i>		
France.....	709	3,476
Grande-Bretagne.....	277,039	180,543
Etats-Unis.....	72,193	90,321
Allemagne.....	3,995	269
Belgique.....	12,467	8,315
<i>Confections.</i>		
France.....	3,798	7,470
Grande-Bretagne.....	114,583	137,138
Etats-Unis.....	168,745	173,024
Allemagne.....	10,438	11,273

<i>Moustiquaires, mousselines, etc.</i>	1898.	1899.
France.....	1,142	3,488
Grande-Bretagne.....	190,399	130,972
Etats-Unis.....	8,798	11,481
Allemagne.....	432	1,177
Suisse.....	8,924	9,883
<i>Velours et pluches.</i>		
France.....	2,453	275
Grande-Bretagne.....	198,934	190,504
Etats-Unis.....	15,247	22,643
Allemagne.....	5,328	6,832
<i>Articles de lingerie.</i>		
France.....	561	1,175
Grande-Bretagne.....	10,411	11,670
Etats-Unis.....	30,116	45,328
Allemagne.....	957	948
Suisse.....	1,046
<i>Crêpe.</i>		
France.....	2,581	2,571
Grande-Bretagne.....	15,820	16,657
Etats-Unis.....	207	1,072
Allemagne.....	639
<i>Rideaux.</i>		
France.....	14,824	15,240
Grande-Bretagne.....	192,711	249,473
Etats-Unis.....	78,494	88,986
Allemagne.....	872	3,743
Suisse.....	26,026	33,033

TOILES ET CONFECTIONS

<i>Toile damassée et linge de table.</i>	1898.	1899.
France.....	\$ 1,266	\$ 1,882
Grande-Bretagne.....	269,524	345,447
Etats-Unis.....	8,790	9,958
Allemagne.....	6,003	7,699
Belgique.....	39	1,212
<i>Mouchoirs.</i>		
France.....	452	1,553
Grande-Bretagne.....	103,851	118,245
Etats-Unis.....	546	1,089
Allemagne.....	1,531	151
Suisse.....	6,006	7,739
<i>Essuie-mains.</i>		
France.....	442	749
Grande-Bretagne.....	103,512	130,505
Etats-Unis.....	1,083	1,462
Allemagne.....	2,792	1,448
<i>Toile en pièces éeue ou blanchie.</i>		
France.....	1,521	707
Grande-Bretagne.....	93,447	86,170
Etats-Unis.....	2,518	1,325
Allemagne.....	317	4
Belgique.....	3,654	1,777
<i>Canavas, toile croisée, etc.</i>		
France.....	421	1,207
Grande-Bretagne.....	295,376	400,253
Etats-Unis.....	6,484	7,942
Allemagne.....	1,861	1,467
Belgique.....	4,216	3,555

*LAINES, TISSUS ET CONFECTIONS

	1898.	1899.
<i>Casimirs.</i>		
France.....	\$ 9,775	\$ 5,967
Grande-Bretagne.....	49,277	102,498
Etats-Unis.....	100	3,665
Allemagne.....	721	2,394
<i>Draps.</i>		
France.....	7,917	14,143
Grande-Bretagne.....	1,061,116	1,361,314
Etats-Unis.....	14,042	11,641
Allemagne.....	19,902	47,084
Belgique.....	7,169	9,310
<i>Etoffes à paletots.</i>		
France.....	3,974	3,689
Grande-Bretagne.....	482,797	536,307
Etats-Unis.....	1,357	1,598
Allemagne.....	1,146	9,457
<i>Tweed.</i>		
France.....	1,957	3,971
Grande-Bretagne.....	413,508	500,099
Etats-Unis.....	380	1,251
Allemagne.....	3,164	4,300
Belgique.....	9,197	3,892
<i>Flanelles.</i>		
France.....	860	3,802
Grande-Bretagne.....	52,244	54,265
Etats-Unis.....	3,491	3,708
Allemagne.....	807	3,035
<i>Bonneterie et tricots.</i>		
France.....	760	3,560
Grande-Bretagne.....	96,370	104,573
Etats-Unis.....	26,533	61,819
Allemagne.....	34,706	38,893
<i>Bas et chaussettes.</i>		
France.....	613	4,026
Grande-Bretagne.....	444,262	582,314
Etats-Unis.....	1,628	18,525
Allemagne.....	41,737	43,224
<i>Filés.</i>		
France.....	1,378	1,550
Grande-Bretagne.....	112,166	205,843
Etats-Unis.....	2,834	7,211
Allemagne.....	47,369	54,227
Belgique.....	23,298	10,293
<i>Tissus de laine ou partie, N. S. A.</i>		
France.....	552,217	513,508
Grande-Bretagne.....	2,208,500	2,567,429
Etats-Unis.....	26,847	33,730
Allemagne.....	230,453	250,180
<i>Etoffes à robes, doublures, alpacas, etc.</i>		
France.....	18,257	15,238
Grande-Bretagne.....	51,752	25,019
Etats-Unis.....	48	536
Allemagne.....	1,428	6,551
<i>Confections.</i>		
France.....	23,683	11,125
Grande-Bretagne.....	431,000	476,036
Etats-Unis.....	83,542	162,179
Allemagne.....	355,442	373,412

Tapis Bruxelles.

	1898.	1899.
France.....	1,407	1,161
Grande-Bretagne.....	280,447	398,960
Etats-Unis.....	5,514	10,222
Allemagne.....	920	4,328
<i>Feutre pressé, non recouvert.</i>		
France.....	5,513	9,974
Grande-Bretagne.....	36,703	34,099
Etats-Unis.....	23,123	26,837
Allemagne.....	117,725	107,173

(A suivre.)

REVUE COMMERCIALE

MONTREAL, 15 septembre 1900.

La température de la fin d'août a été belle et chaude, ce qui a compensé un peu les bouderies précédentes du soleil, dont l'effet avait été de supprimer pour ainsi dire la saison d'été. Les récoltes de grain ont pu mûrir et l'on a pu les engranger en bonne condition. Les premiers jours de septembre ont été magnifiques aussi ; mais depuis huit jours, nous avons une température d'automne. Ces bizarreries de notre climat ont eu pour résultat de retarder d'abord, de quinze jours à trois semaines, l'ouverture du commerce d'automne, puis de stimuler ce commerce pour regagner le temps perdu.

La situation agricole au Canada, à la fin de la saison de 1900 est, en somme, satisfaisante. Mais, en détail, elle est passablement bigarrée. Au Manitoba, la récolte de blé dont nous avons signalé les péripéties, avait donné comme quantité un rendement supérieur à ce qu'on attendait. Mais voilà que, la moisson n'étant pas encore terminée, le temps s'est mis à la pluie. Une grande partie du blé était resté sur le champ, attendant que l'achèvement de la moisson permit aux cultivateurs de la mettre en meules et de la battre. Dans ces immenses prairies, les superficies enssemencées dans chaque ferme ne permettent pas de procéder méthodiquement comme dans nos fermes de France et de mettre à l'abri le grain une fois coupé. Aussitôt le blé mûr, on y met la moissonneuse-liense et les petites gerbes de cet instrument restent en place jusqu'à ce qu'on ait fini de couper tout le blé de la ferme. Alors on les met en meules, puis on amène sur le champ la batteuse à vapeur, on bat, on met en sacs et l'on empile le sacs sur place, jusqu'à ce qu'on ait le temps de les charroyer à la station prochaine du chemin de fer. Les cultivateurs ont rarement des granges ou des greniers suffisants

peur leur récolte ; et ce qu'ils ont de disponible à la vente est transporté, sitôt battu, au chemin de fer où se tiennent les acheteurs des minoteries et où se trouvent des élévateurs qui reçoivent en entrepôt, moyennant un léger droit de magasinage, les grains que les cultivateurs ne veulent pas vendre immédiatement.

Dans ces conditions, on conçoit l'effet désastreux d'une longue période de pluies suivant immédiatement la moisson, comme c'est arrivé cette année. Le blé coupé gisant sur le sol humide est exposé à germer ; dans tous les cas, il se détériore plus ou moins. De sorte que, cette année, il est à peu près certain qu'il ne sortira pas un minot de blé sain de l'immense territoire du Manitoba et du Nord-Ouest Canadien, car les minoteries auront soin d'accaparer tout ce qui se présentera à leurs acheteurs, et elles paient déjà des prix qui sont de 8 à 10 cents au-dessus de ce que permettrait le marché d'exportation. Les autres grains, au Manitoba, ont été moins éprouvés que le blé ; mais comme ce dernier est la principale ressource du pays, avec l'élevage, il est à craindre que la condition économique de cette partie du Canada soit tout au moins médiocre pendant toute cette campagne.

Les provinces de l'Est ont eu une température toute différente et leurs récoltes, sauf celle du foin, ont donné de bons résultats. Ces différences climatiques peuvent causer de l'étonnement en Europe à ceux qui ne réfléchissent pas à l'immense étendue du territoire canadien qui couvre une grande moitié du continent nord-américain. La province d'Ontario a donc eu une bonne récolte de blé, de pois, d'orge et d'avoine ; la province de Québec a une excellente récolte d'avoine, peu de pois, assez d'orge ; le sarrasin n'est pas encore tout moissonné. Les provinces maritimes ont également une bonne récolte de grains.

Dans ces provinces, d'ailleurs, dans Ontario et Québec surtout, il est d'autres industries agricoles qui ont une importance considérable : en particulier l'industrie laitière. La production du beurre et du fromage donne un rendement à l'exportation, qui ne le cède qu'à la production forestière. Cette année, la fabrication du beurre, dans les laiteries coopératives a été un peu diminuée, parce que la fabrication du fromage était plus lucrative ; cette diminution de la production du beurre a été compensée par des prix beaucoup plus élevés rapportés par ce produit. Mais le fromage a donné des résultats splendides. Les prix se sont tenus pendant toute la saison à 1 cent et quelquefois à 2 cents par livre au-dessus des prix moyens des années précédentes ; la production dépasse celle de

l'année dernière, et les conditions favorables de la production et de la vente augmenteront probablement les bénéfices des producteurs de deux ou trois millions de dollars, rien que pour cet article.

Les produits forestiers ont eu un débouché très lucratif cette année et les exploitations forestières, les scieries, les fabriques de pâtes de bois ont donné des résultats magnifiques. De ce côté, encore, la condition économique du pays est excellente. Chaque jour, pour ainsi dire, on voit surgir des projets de nouvelles usines à pâte de bois. Tout récemment on annonçait qu'une compagnie franco-belge — plutôt belge, toutefois, avec un capital de \$3,000,000, venait de passer un traité avec la compagnie propriétaire des chûtes de Shawinigan, pour l'établissement de vastes usines, dans cette localité.

L'industrie métallurgique a été prospère, grâce à la hausse persistante des produits ; une compagnie à gros capital a été fondée, le printemps dernier pour l'établissement d'aciéries de grandes dimensions près des gisements de minerai, dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Il y a quelques années, le Canada importait d'Angleterre les fontes et le fer en barre dont il avait besoin. Aujourd'hui, il produit à peu près suffisamment pour les besoins de son industrie et ce qu'il importe lui vient des Etats-Unis, malgré la préférence douanière de 33½ p. c. en faveur de l'article anglais.

La tannerie est en meilleure situation qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Pendant la période de cherté des cuirs en poil, elle s'est tenue sur la réserve, laissant la demande des Etats-Unis maîtresse du marché canadien. Maintenant que les peaux ont baissé, la tannerie n'ayant que des stocks modérés à offrir, peut maintenir ses prix et refaire ses approvisionnements de matière première dans des conditions normales. Les industries du cuir : chaussures, sellerie, etc, ont eu une bonne saison, les industriels canadiens ayant eu une bonne part des commandes de fournitures pour l'armée anglaise de l'Afrique du sud et même pour les troupes anglaises employées en Chine.

Dans les tissus, l'industrie canadienne a maintenu sa situation. Les filatures et fabriques de cotonnades ont bénéficié de l'absence de la concurrence des Etats-Unis, où les industries similaires avaient peine à fournir à leur propre marché. La hausse des laines en Europe a permis aux fabricants canadiens de lainages de relever leurs prix et de les mettre sur un pied qui leur permet de faire quelque bénéfice, après avoir été longtemps à peine en état de joindre les deux bouts. Des commandes du ministère de la guerre de Londres, ont

aussi aidé cette industrie d'une manière très appréciable.

Cette revue générale de la situation économique du Canada, à la fin de la saison productive de 1900, nous ayant pris une partie considérable de l'espace consacré aux marchés, nous sommes forcé de condenser en proportion nos renseignements de détail.

Grains et farines.—Nous disons plus haut pourquoi le blé de Manitoba ne sera plus sur le marché d'exportation cette année. On cote le blé No 1 dur 84 cents le minot à Fort William, tandis que, à Duluth, Etats-Unis, le même blé vaut 78 cents. Le blé d'Ontario, nouvelle récolte, vaut de 70 à 72 cents sur place, soit de 14 fr.75 à 15 francs les 100 kilos, franco-bord, Montréal.

L'avoine blanche No 2 est cotée 30 cents le minot, soit 10 fr.05 les 100 kilos f.a.b. Le sarrasin n'est pas encore coté.

Légumes secs.—Les pois secs de la nouvelle récolte comment à arriver sur le marché. On cote les pois No 1 de 71 à 72 cents franco bord, Montréal, par minot de 60 lbs (13fr.50 à 13fr.70 les 100 kilos) et les pois No 2, de 68 à 69 cents (de 12fr.90 à 13fr.10 les 100 kilos),

Les haricots, nouvelle récolte, ne sont pas encore cotés.

Foin pressé.—Le marché domestique est ferme, mais l'exportation est gênée par la cherté des frets. On cote à Montréal le No 1, \$9.50, le No 2, \$8.50 et le foin mélangé de trèfle, \$8.00, la tonne de 2000 livres anglaises.

Peaux vertes.—Les prix des cuirs en poil sont un peu plus fermes. On paie à la boucherie: bœufs et vaches No 1, 8 cents la livre; No 2, 7 cents. Taureaux, 6 cents. La peau de veau a fléchi un peu: No 1, 8; No 2, 6 cents à la boucherie. La peau d'agneau vaut 60 cents la pièce.

Animaux de boucherie.—Les exportateurs paient maintenant de 4½ à 4¾ cents la livre, sur pied, les bœufs gras propres au marché anglais, et de 4 à 4½ cents les bœufs des ranches du Nord-Ouest. Le mouton pour l'exportation se vend de 3¼ à 3½ cents la livre sur pied.

Conserves.—Le marché canadien du homard en conserve est très ferme à des prix plus élevés de \$2.00 à \$2.50 par caisse que l'année dernière. Quant au saumon en boîtes, de la Colombie Anglaise, il est coté de \$4.25 à \$5.50 la caisse, à la côte suivant l'espèce et la marque; avec perspective de prix plus élevé, la pêche ayant été très petite cette saison et la production accusant un déficit de 33 à 40 p.e.

REVUE FINANCIÈRE

Le marché des capitaux est un peu plus facile; les banques prêtent sur garantie de titres cotés à 5 p.c. pour remboursement à demande. Elles escomptent le bon papier de leurs clients à 6 ou 7 p.c.

La bourse est tranquille et les cours des valeurs de premier ordre se maintiennent; on constate même une reprise sur certaines valeurs que la rareté des fonds avait fait baisser cet été.

Le change sur Londres est aujourd'hui de \$4.83¾ à \$4.84½ pour traites à 60 jours et de \$4.87¼ à \$4.87¾ pour traites à vue. Les chèques sur New-York sont pris à ¼ ou ½ p. c. d'escompte. Les traites sur Paris sont vendues au comptoir de 5 fr.14¾ à 5 fr.15; on achète les traites de Paris à 5 fr.17½ à 5 fr.18½.

TEMPERATURE DU MOIS D'AOUT 1900

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Aout				Aout				
Farenheit		Centigrade		Farenheit		Centigrade		
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	
1	70	54	21.5	12.5	17	78	62	26
2	78	54	26	12.5	18	76	58	24.5
3	65	49	18.5	9.5	19	74	52	23.5
4	72	52	22.5	11.5	20	71	51	22
5	77	55	25	13	21	69	49	21
6	74	58	23.5	14.5	22	74	50	23.5
7	70	60	21.5	16	23	72	57	23
8	79	63	26.5	17.5	24	79	55	26.5
9	86	66	30	19	25	87	63	31
10	81	69	27.5	21	26	88	74	31.5
11	89	73	32	23	27	86	72	30
12	70	50	21.5		28	80	64	27
13	74	52	23.5	11.5	29	82	62	28
14	68	52	20	11.5	30	80	65	27
15	77	57	25	14	31	76	61	24.5
16	86	62	30	17				

Hotel Richelieu

(PLAN EUROPEEN)

Rue St-Vincent, Montreal



(MONTREAL)

Situé à proximité du débarcadère: des bateaux transatlantiques et des gares de chemins de fer.

Rendez-vous des touristes: et des voyageurs de commerce: français.

Prix Modérés
CUISE ET SERVICE FRANCAIS

L. A. COTÉ,

Propriétaire.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts-d'Ainay, à Lyon, demande un représentant au Canada pour la vente de ses soieries.

M. L. Israël ancien négociant exportateur, 9 Place des Ternes, à Paris, désirerait entrer en relations avec agents canadiens pour leur faire obtenir la représentation de maisons françaises.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Caumartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Couspeire, 8 rue Drouot à Paris, demande la représentation pour la France d'une bonne maison canadienne pour la vente de madriers d'épinette.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Baillif, à Paris, désire entrer en relations avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

MM. Chemineaud Frères, à Jarnac-Cognac, eaux-de-vie.

Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie., de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principale ville du Canada des agents à la commission, représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Guinefollaud, Eau-de-vie de Cognac et fines. Champagne à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Epée à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et cuifs de poisson. Références fournies sur demande.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 66,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket
Londres, Angl.